

Le handicap touche 8,2 % des demandeurs d'emplois en Seine-et-Marne

MSM RÉDACTION 05 décembre 2019

le - - [Économie](#) - [Vie des entreprises](#)



@ DR - Béatrice Abollivier, préfète, en visite à la recyclerie de Vaux-le-Pénil, gérée par une structure d'insertion par l'emploi.

Seine-et-Marne Emploi Handicap vient d'organiser une série d'événements à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. L'occasion de faire le point sur les chiffres départementaux en la matière.

Visites d'entreprises, sensibilisation des entreprises et des dirigeants, visite de centre de formation : Seine-et-Marne Emploi et Handicap a organisé cette année 12 événements dans le département. Quelque 70 employeurs privés et publics ont été sensibilisés à la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, tandis que plus de 75 personnes reconnues travailleurs handicapés se sont mobilisées pour rencontrer un employeur. Le milieu scolaire et les centres de formation n'ont pas été oubliés en matière de sensibilisation.

Depuis le 1er janvier 2019 (chiffres arrêtés le 30 septembre 2019) plus de 3 600 personnes sont

accompagnées par Seine-et-Marne Emploi et Handicap en vue d'une insertion dans l'emploi et plus de 255 sont accompagnées en vue d'un maintien dans l'emploi. Les équipes de Cap emploi 77 (géré par Seine-et-Marne Emploi et Handicap) ont permis la signature de 945 contrats de travail depuis le début de l'année, dont 83% auprès d'employeurs privés et 17% dans le secteur public. Aussi, Cap emploi 77 a facilité la création d'activité pour 21 personnes. Soixante quatorze personnes ont été maintenues en emploi à la mobilisation d'aides, de prestations techniques, humaines et financières.

Le profil des demandeurs d'emploi

Quelque 740 personnes accompagnées par Cap emploi 77 ont signé un contrat ou créé leur activité au cours de l'année 2019. 49% d'entre elles sont des hommes et 70% ont plus de 40 ans. Parmi elle, 53% déclarent un handicap moteur et 29% une maladie invalidante. Pour 53% des personnes ayant signé un contrat de travail, plus de 18 mois d'accompagnement par Cap emploi ont été nécessaires (plus de 24 mois pour 41% des personnes ayant signé un contrat). Cap Emploi 77 observe ainsi que la durée d'accompagnement s'allonge d'année en année.

Au total, 6 639 demandeurs d'emploi sont reconnus travailleurs handicapés dans le département, soit 8,2% des demandeurs d'emploi.

L'obligation d'emploi réformée

Conformément à la réforme qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020, le taux d'emploi à respecter ne prendra désormais en compte que la part des travailleurs handicapés effectivement présents dans l'entreprise (intérimaires et personnes mises à disposition compris). Celle-ci sera calculée en effectif moyen annuel.

La réforme incite également à la sous-traitance auprès des secteurs adaptés et protégés. Lorsque l'achat de produits ou de services auprès d'entreprises adaptées ou de travailleurs indépendants handicapés (TIH) fera l'objet d'une déclaration, il sera possible de les valoriser en déduction de la contribution due.